

EAST AFR. PROT.  
27 3/4 C.

7319  
SEP 10

Receipt

1910  
Sept

Previous Page

New Customs Order

To copy to from French Embassy  
copy the provisions of the Order

~~Order~~  
in order

to advise whether  
sections specified conflict with our  
international obligations

Send also a copy of the  
advance (in Gov. 2,877)  
whether in Sept 1910  
to be done

has

Sept 10

J.R.H.

Vertical text on the left margin, possibly a date or reference number.

In any further communications on this subject, please quote

No. 30742/10

The Under-Secretary of State,  
Foreign Office,  
London.

10  
236

The Under-Secretary of State for Foreign Affairs presents his compliments to the Under-Secretary of State for the Colonies and, by direction of the Secretary of State, transmits herewith copy of the under-mentioned paper.

Foreign Office.

September 3, 1910.

Reference to previous letter

Colonial Office, June 29 No 18763/1910

Description of Inclosure.

Name and Date.

Subject.

French Embassy  
August 28

New Customs Ordinance  
S. Africa Protectorate

(Similar letter sent to

2310

AMBASSADE DE FRANCE

10

EN ANGLETERRE

LONDRES,

le 20 Août 1917.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Par votre lettre en date du 15 août dernier, votre Excellence m'a bien voulu exprimer son intérêt pour les propositions de votre Gouvernement relatives aux mesures de police que vous proposez de prendre en ce qui concerne les personnes susceptibles de se rendre en Angleterre et de séjourner dans ce pays. Ces propositions ont été l'objet de discussions approfondies au sein de votre Gouvernement et de votre Commission d'Etudes. Elles ont été l'objet de discussions approfondies au sein de votre Gouvernement et de votre Commission d'Etudes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Je suis, Monsieur le Secrétaire d'Etat, votre dévoué serviteur et votre fidèle collaborateur.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Je suis, Monsieur le Secrétaire d'Etat, votre dévoué serviteur et votre fidèle collaborateur.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Sir Robert Balfour...

de procéder, en particulier, ils autorisent la présence  
 bornée de la marine locale; ils accordent à ces  
 agents des droits de visite et de perquisition; et ils édic-  
 tent, en cas de contravention ou de résistance, des sanctions  
 pécuniaires très rigoureuses contre les capitaines, proprié-  
 taires, consignataires et affréteurs de navires.

Or, parmi les dépendances de l'Inde Africain Britannique,  
 se trouvent les parties continentales du Sultanat de Zan-  
 zibar, notamment le port de Zombé, auxquelles seraient  
 applicables les stipulations du traité conclu entre la  
 France et l'Imam de Mogate à la date du 17 novembre 1892.  
 Je me bornerai à rappeler: l'article 2 du traité qui  
 garantit aux Français le droit d'entrer, résider, pas-  
 ser et circuler en toute liberté avec leurs marchandises  
 dans l'étendue du Sultanat;

l'article 3 qui autorise les autorités locales à  
 pénétrer ou de visiter partiel ou à exercer le droit de pro-  
 tecté de Français ou de portance de Français sur l'étendue  
 sans le consentement de l'autorité locale; et l'article 4  
 avec l'intention d'indiquer à la France

enfin l'article 19 qui fixe le taux de droit à percevoir  
 sur les marchandises importées par les navires français dans  
 le Sultanat et spécifie que, pour les Français, les navires  
 les navires français et leur cargaisons seront traités  
 de toute taxe quelconque, soit à l'entrée, soit à la sortie.

Votre Excellence reconnaît certainement que ces dis-  
 positions sont trop favorables pour qu'il soit possible d'op-  
 plier aux navires et aux étrangers français, dans les  
 ports et dans les eaux des possessions du Sultanat de Zanzibar  
 les mesures de contrôle colonial, lesquelles s'appliquent  
 dans les autres ports de l'Inde Africain Britannique.  
 Il est en l'espèce question de la partie continentale  
 du Sultanat de Zanzibar, qui est comprise dans le  
 protectorat de l'Inde Africain Britannique.

Je prie votre Excellence de vouloir bien agréer  
 l'assurance de ma haute estime et de ma haute considération.  
 Signé: L. Deschamps

70.  
27340/10  
E.A.P.

277

Handwritten notes: 27340/10, 7/26/10

DRAFT.

U.S. 75  
70.

10 Sept 10

- MINUTE
- Mr. Noall 8/9
- Mr. Butler 8
- Mr. Fuller
- Mr. J. ...
- Mr. ...
- Mr. C. ...
- Mr. P. ...
- Mr. ...
- Mr. ...

Sir

I am directed by the  
 E. of Customs to ask the  
 receipt of your L. N. 31702/0  
 of the 3<sup>rd</sup> of Sept. to  
 transmit to you to be  
 paid before 10/10/10  
 I enclose a copy of the

Copy of 83 ... Customs Order N. 111 of 1910